



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

02-2024/MEF/SG/DGI/PRMP
17/05/2024

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le Journal des Marchés Publics n° - en date du **03/05/2024** dans **La Vérité** le **04/05/2024**.

2. Le MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour : Travaux de construction des Bâtiments administratifs de la Direction Générale des Impôts répartis en deux (02) lots dont: Lot 1: Centre Fiscal sis à Morombe Lot 2: Centre Fiscal sis à Ambovombe, Le(ou les) candidat(s) peut (ou peuvent) soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut prétendre qu'à 2 lot(s) au maximum,

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en ses articles 35, 63 en vue de la passation de marché à quantité fixe conclu à prix unitaire .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : RAHARINJAKA Samisoa
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics de la Direction Générale des Impôts
- Bureau : Ex enregistrement et Timbre Anosy Antananarivo , Étage : 2ème étage , Porte : 213

5. Pour le (ou les) candidat(s) désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré auprès de l'Autorité contractante moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : deux cent cinquante mille Ariary (Ar 250 000.00)
- Lot 2 : deux cent cinquante mille Ariary (Ar 250 000.00)

ou son équivalent en monnaie librement convertible libellé au nom de l'Agent comptable de l'ARMP ou au nom du régisseur de recettes de l'ARMP.

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

6. Les plis devront parvenir à Ex enregistrement et Timbre Anosy Antananarivo , étage: 2ème étage / porte: 213 au plus tard le 20/06/2024 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1 : cinq millions Ariary (Ar 5 000 000.00)
- Lot 2 : cinq millions Ariary (Ar 5 000 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible, elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes:

- soit par caution personnelle et solidaire d'un organisme agréé par le Ministère chargé des Finances,
- soit par garantie bancaire,
- soit par chèque de banque libellé au nom de Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

9. Une visite de lieu est **obligatoire**, elle **sera** organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
1	Morombe	28/05/2024	10:00	Directeur Régional des Impôts Atsimo Andrefana
	Morombe	29/05/2024	10:00	Directeur Régional des Impôts Atsimo Andrefana
2	Ambovombe	28/05/2024	10:00	Directeur Régional des Impôts Anosy
	Ambovombe	29/05/2024	10:00	Directeur Régional des Impôts Anosy

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

10. Les représentants des Candidats sont invités à assister à une réunion présentatoire obligatoire qui se tiendra aux lieux, date et heures indiquées ci-dessous:

Lot	Lieu	Date	Heure
1	Direction Régionale des Impôts Atsimo Andrefana	24/05/2024	10:00
Direction Régionale des Impôts Anosy	24/05/2024	10:00	Directeur Régional des Impôts Anosy

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de participation à la réunion d'information sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à _____, Le 17/05/2024

La Personne Responsable des Marchés Publics